



Le réseau
de transport
d'électricité

#4

JUIN 2026

LANDES

Actu projet



Les travaux terrestres se poursuivent

Lancés en octobre 2023, les travaux de la future interconnexion électrique entre la France et l'Espagne, par le golfe de Gascogne, ont bien progressé.

Côté français, sur la partie terrestre, **les tranchées et la pose des fourreaux dans les Landes et en Gironde sont achevées.**

À Cubnezais, **les bâtiments de la future station de conversion sont édifiés depuis fin 2025.** L'installation des équipements électriques est en cours, avec une phase d'essais prévue à partir de mi-2027. **Les premiers transformateurs électriques seront livrés dès le mois de juillet 2026.**

Aux atterrages (zones de jonction entre la partie terrestre et la partie maritime de l'interconnexion) du Porge, de Seignosse et de Capbreton, des travaux préparatoires sont en cours pour permettre le déroulage des câbles sous-marins dans les micro-tunnels.

Le déroulage des câbles sous-marins représente une étape clé du projet en 2026. Les câbles seront déroulés de la mer vers la terre, dans les micro-tunnels jusqu'aux atterrages. Concrètement, il s'agit de tirer les câbles électriques dans les fourreaux en PEHD qui ont été préalablement installés dans les micro-tunnels lors de la précédente phase de travaux.

Les premiers câbles en mer sont en cours d'installation pour relier la France et l'Espagne

Le projet Golfe de Gascogne entre dans une phase décisive avec le déroulage des premiers kilomètres de câbles en mer côté français. C'est notamment grâce à ces câbles que l'électricité transitera entre la France et l'Espagne.

Depuis la fin du mois de mai, 3 navires câbliers sont à pied

d'œuvre au large des côtes landaises et sud-girondines pour installer les câbles au fond de la mer. Quatre câbles de puissance ainsi que des câbles à fibre optique y seront enfouis, servant respectivement aux échanges d'électricité et de données numériques entre les stations de conversion française et espagnole.





Dans les Landes, le site d'atterrissage de Seignosse a été définitivement démobilité, dépollué et est en cours de renaturation

Le site d'atterrissage de Seignosse est situé d'une part, sur le parking de la plage des Casernes et, d'autre part, sur l'emplacement d'une ancienne ferme piscicole partiellement polluée. Conformément aux engagements pris par RTE, le site a été dépollué lors de sa démobilité. Près de **70 kg de déchets d'amiante** ont notamment été retirés.

Au printemps, un plan de gestion et de surveillance des espèces exotiques envahissantes sera mis place, ainsi qu'une collecte de graines par l'ONF (Office National des Forêts) en vue d'accélérer si nécessaire la renaturation du site. Le cordon de sable qui fermait l'accès au site depuis la route de la plage des Casernes a été remis en place et sera replanté cet automne par l'ONF avec des espèces locales (Aubépines et Arbousiers essentiellement), de façon à fermer définitivement le site. Le suivi environnemental du site sera ensuite confié à Simethis, bureau d'études en écologie, aménagement et développement territorial, mandaté pour accompagner la renaturation des Casernes dans les années à venir. Rencontre avec **Marc D'ESPINAY, Écologue Directeur d'études et Responsable d'Agence chez Simethis.**

Quelle sera la mission de Simethis à la suite des travaux de RTE sur le site des Casernes ?

L'objectif de l'étude pour Simethis est de réaliser un **état initial écologique post-travaux des habitats naturels, de la flore patrimoniale et des espèces exotiques envahissantes**. Cet état des lieux s'effectue en deux temps : un premier passage en mai lors de la pleine période de floraison printanière, et un second en août pour identifier les espèces plus tardives et invasives. L'étude couvre la zone d'atterrissage (qui n'a actuellement plus de végétation) ainsi qu'une zone périphérique plus large afin d'observer la colonisation progressive de la végétation naturelle, notamment les

habitats de dune grise. À la suite de ce diagnostic, **un rapport et un plan de gestion écologique seront rédigés, accompagné d'un suivi d'un suivi écologique sur 4 ans** afin de veiller à la recolonisation naturelle du site et gérer, si besoin, les espèces envahissantes.

Quels sont les principaux enjeux du site de l'ancienne pisciculture des Casernes ?

Le principal enjeu est de **favoriser la recolonisation naturelle de la flore et des habitats dunaires**, en particulier la végétation associée aux "dunes grises". Ces milieux abritent déjà des **espèces patrimoniales** (protégées ou menacées) à proximité, telles que l'Épervière laineuse, le Crépis bulbeux ou le Lis de mer. L'autre enjeu majeur

est de surveiller le risque posé par la colonisation d'espèces exotiques envahissantes, déjà présentes aux abords du site.

Quelles espèces exotiques envahissantes sont susceptibles de faire leur apparition sur le site ?

Plusieurs espèces invasives sont déjà installées à proximité et menacent le site. Il s'agit notamment du **Séneçon en arbre**, du **Yucca**, de l'**Onagre bisannuelle**, de la **vergerette**, du **Raisin d'Amérique**, ainsi que de la **Vigne cultivée**. Cette dernière est un reliquat d'anciennes cultures viticoles plantées sur les dunes par le passé et qui continue de coloniser les habitats naturels.

Zoom sur 2 espèces du site : l'Épervière laineuse et le Yucca



© Simethis

L'Épervière laineuse (Hieracium eriophorum) : il s'agit d'une **espèce patrimoniale** identifiée à proximité du site et susceptible de coloniser l'ancienne plateforme. C'est une espèce protégée au niveau national présente sur les dunes du Sud-ouest. Elle est caractéristique des végétations dunaires et localisée à l'arrière des dunes, abritée des vents dominants.



© Simethis

Le Yucca glorieux (Yucca gloriosa) : c'est une espèce identifiée en tant qu'**espèce exotique envahissante** et originaire d'Amérique du Nord. Cette plante est déjà présente à proximité du site et représente un risque de colonisation sur des milieux dunaires comme l'ancienne plateforme. Elle fera l'objet d'une attention lors du suivi effectué sur 4 ans par le bureau d'études Simethis.

Site d'atterrage de l'ancienne pisciculture des Casernes à Seignosse avant et après les travaux



Site d'atterrage de Seignosse
Pendant les travaux (2024)



Après la démobilitation définitive du site
Novembre 2025



Pendant ce temps en Espagne...

Les travaux en Espagne progressent à un rythme régulier, avec des activités désormais en cours sur 100 % des infrastructures terrestres associées au projet. À Gatika, les travaux de génie civil des deux bâtiments de la station de conversion sont pratiquement terminés, ce qui permettra de commencer prochainement la phase d'installation des équipements électriques.

En parallèle, la construction le long du tracé terrestre avance comme prévu,

avec le creusement des tranchées qui abriteront les liaisons, qui seront entièrement souterraines jusqu'au point d'atterrage en mer dans la zone de Lemoniz, où les travaux ont également commencé.

Dans la perspective de la prochaine phase du projet, les opérations de pose des câbles, tant sous-marins que terrestres, devraient débuter courant 2026, marquant une étape importante dans la construction de l'interconnexion.

⇄ FARÉMER : trois premiers projets sélectionnés

Le Fonds d'accompagnement à la réalisation des projets en mer (FARÉMER) soutient le financement d'actions contribuant au développement durable des territoires concernés ainsi qu'à la préservation des milieux marins. Pour le projet Golfe de Gascogne, l'enveloppe globale définitive du FARÉMER s'établit à 750 000 euros, répartie entre les départements de la Gironde, des Landes et des Pyrénées-Atlantiques.

Le premier comité de gestion s'est tenu le 28 janvier afin d'examiner les demandes de financement et de procéder à l'attribution des aides, en présence de représentants de RTE et des services de l'État. Cinq projets ont été présentés, portant sur la restauration et la valorisation de zones humides, la restauration du patrimoine local maritime et la sécurité en mer. Trois d'entre eux ont été approuvés à l'unanimité :

Dans les Landes :

Participation aux travaux de restauration du dernier bateau en bois du port de Capbreton « Hippocampe VI » par l'association La Pinasse Capbretonnaise, avec l'objectif de la mettre en valeur par la création d'événements : visite du chantier,

parcours pédagogiques et autres manifestations permettant d'assurer la promotion de la mémoire du passé maritime local (40 000 euros).

Acquisition de Sea Rescue Paddles (planches de sauvetage côtier) pour la sécurité en mer de la commune de Bidart (4 360 euros).

En Gironde :

Aménagement et valorisation de zones humides autour des marais d'Ilette et de Langouarde par la commune du Porge (125 000 euros), en complément des compensations prévues dans le cadre du projet.

Le Comité de gestion répartit le fonds en s'appuyant sur plusieurs critères : une attention particulière est accordée aux communes concernées par les sites d'atterrage ; les projets doivent être autorisés et conformes à la réglementation ; enfin, le niveau de financement tient compte des aides déjà obtenues.

D'autres projets demeurent à l'étude, dans l'attente d'éléments complémentaires.

Le prochain comité se tiendra à l'été 2026. Deux à trois réunions sont prévues chaque année.

CHIFFRES CLÉS 2025

92,3 Le solde net de la France s'est élevé à 92,3 TWh dans le sens des exportations, un nouveau record.

1^{er} La France est restée le 1^{er} exportateur net d'électricité d'Europe en volume.

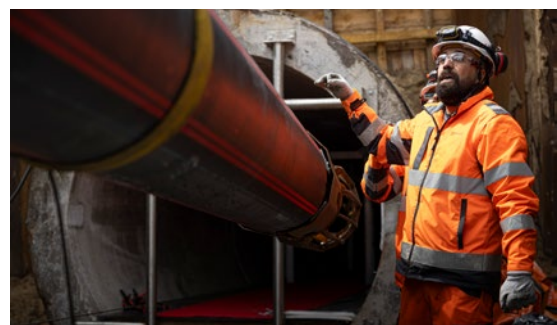
17% La France a exporté l'équivalent de 17 % de sa production.

5,4 La valorisation nette totale des exportations d'électricité de la France s'est élevée à 5,4 Md€ (et de l'ordre de 9 Md€ en prenant en compte le prix moyen des pays vers lesquels la France exporte).

99% La France a été exportatrice nette près de 99 % du temps.

15% des exportations françaises ont alimenté la consommation de pays non frontaliers.

Si vous souhaitez bénéficier de ce dispositif, un dossier de demande d'aide devra être adressé à l'interlocuteur RTE FARÉMER (voir ci-dessous). Lorsque la demande est retenue, une convention de financement est établie entre RTE et le bénéficiaire. Les fonds devront être intégralement consommés dans un délai maximal de 2 ans, suivant la mise en service du projet Golfe de Gascogne prévue en 2028.



Le réseau
de transport
d'électricité

VOTRE INTERLOCUTEUR RTE TRAVAUX



Laurent DELAVAL
Chargé de projets

laurent.delaval@rte-france.com

VOTRE INTERLOCUTEUR RTE FAREMER



Stéphanie PAJOT
Responsable d'études concertation
environnement

stephanie.pajot@rte-france.com

Suivez-nous sur X : @RTE_SudOuest